

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

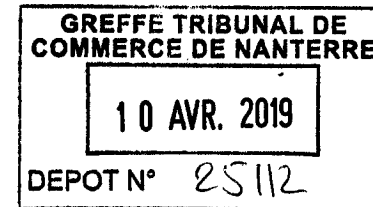
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 11509

Numéro SIREN : 844 527 093

Nom ou dénomination : ANZANO

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2019 sous le numéro de dépôt 25112



ANZANO
Société par actions simplifiée
au capital de 409 000 euros
Siège social : 83 avenue Jean-Baptiste Clément, 92140 CLAMART
844 527 093 RCS NANTERRE

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur François-Laurent TOUZAIN
Monsieur Olivier MOLLARD

Détenant ensemble 1000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ANZANO désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ANZANO et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 27 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir constaté que la Société contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, d'autres sociétés : la société 360, SAS au capital de 7500 euros, dont le siège est 71-73 avenue de Saint Mandé 75012 PARIS, immatriculée sous le n° 823 822 291 RCS PARIS, et la société 360 BORDEAUX, SAS au capital de 7500 euros, dont le siège est 220 avenue Victor Hugo 33110 LE BOUSCAT, en cours d'immatriculation au RCS BORDEAUX, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide à l'unanimité de nommer :

- Monsieur Christian SEVESTRE, domicilié 2 Rue Jane Addams Parc Athéna 14280 Saint-Contest, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Cabinet KRIBS SA, domiciliée 2 Rue Jane Addams Parc Athéna 14280 Saint-Contest, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Christian SEVESTRE et Le Cabinet KRIBS SA ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

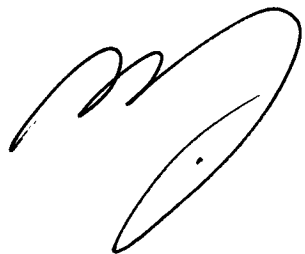
DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Paris
Le 28 février 2019

François-Laurent TOUZAIN



Olivier MOLLARD

